

M. MASSON—Le contrat a été adjugé à M. Decelles, et le greffier de la Chambre a reçu instruction de le signer avec lui.

Hon. MACKENZIE—Le comité recommande que la soumission soit acceptée. Il n'est pas justifiable d'avoir adjugé le contrat avant l'adoption du rapport par la Chambre. L'amendement proposé est à l'effet que cette traduction se fera sous le contrôle de la Chambre et non par l'entrepreneur.

M. BOWELL—Avant qu'il y ait eu des objections, et avec le consentement du président du Conseil, le greffier a été autorisé à passer un contrat avec M. Decelles.

Sir JOHN A. MACDONALD—Je plains beaucoup le premier ministre dans la position où il se trouve, car c'est exactement dans cette position particulière que m'a mis le député de Québec il y a quelque temps. Je ne prétends pas appuyer l'argumentation de l'honorable député de Cumberland en réponse au discours du représentant de Waterloo-Sud; mais je ne vois pas de différence entre MM. Burgess et Decelles. Ils sont tous deux bons journalistes et tous deux ont de fortes convictions politiques. M. Burgess est attaché à l'un des organes du gouvernement, et jamais, jusqu'ici, l'opposition n'a songé à lui susciter de difficulté parce qu'il est notre adversaire en politique, ni parce qu'il a critiqué nos actes, et cela parfois dans des termes qui, employés en cette Chambre, seraient considérés tout à fait imparlementaires. Quand il a obtenu le contrat, il ne nous est pas venu à l'idée de lui susciter des obstacles!

Hon. M. BLAKE—Il n'était pas alors attaché à ce journal.

M. BOWELL—Il était alors au *Times* ce qu'est aujourd'hui M. Decelles à la *Minerve*. Il était le rédacteur du journal dont il est actuellement le propriétaire.

Sir JOHN MACDONALD—Jamais nous n'avons maugréé contre M. Burgess ni parlé de faire annuler son contrat parce qu'il est le rédacteur du *Times*, et je suis très chagrin de voir que la même ligne de conduite n'ait pas été suivie à l'endroit de M. Decelles. Pour son bien, cependant, je crois qu'il vaut mieux que le contrat lui soit ôté, car il est certain qu'on l'aurait tour-

menté sans cesse, qu'on ne l'aurait pas traité avec justice et qu'il aurait ainsi fait une mauvaise entreprise.

Mais, ce qui m'a surpris, c'est la conduite du président du Conseil. Je ne mets pas du tout en cause le comité, mais seulement son président. D'après ce qui se dit en Chambre, il était chargé d'un rapport adopté à l'unanimité, et au lieu de le soumettre à la Chambre, comme sa qualité de président lui en faisait un devoir, il l'a gardé par devers lui pendant deux jours.

Hon. M. CAUCHON—Ce n'est pas le cas.

Sir JOHN A. MACDONALD—Alors, combien de temps l'honorable président l'a-t-il gardé?

Hon. M. CAUCHON—Allez! allez! ne vous gênez pas!

Sir JOHN A. MACDONALD—Peut-être pendant quarante-sept heures et trois quarts? C'était n'être pas respectueux envers le comité, et oublier en même temps ce qu'il devait à ce comité et à la Chambre.

Quelle pouvait être sa raison pour agir ainsi? Il y a là quelque secret. Mon honorable ami se montre toujours prompt à accomplir ses devoirs. Je le connais depuis longtemps, et personne ne comprend mieux que lui ses devoirs. S'il a péché en ce cas, ce n'est pas par ignorance, car il savait que son devoir lui prescrivait de déposer ce rapport avant la première réunion de cette Chambre; mais, au lieu de cela, il l'a gardé pendant deux jours après cette réunion. S'il l'eût proposé au temps voulu, la Chambre l'eût adopté à l'unanimité.

Pendant ce temps, on ne niait pas que M. Decelles eût le contrat, ou qu'il lui était promis autant que le comité pouvait le promettre.

On rapporte que certains députés sont allés trouver M. Decelles—mon honorable ami a dit cela sur sa propre responsabilité—et lui ont dit: "Il faut que vous employiez un tel à raison de \$4 par jour," ce à quoi M. Decelles a répondu: "Je n'en ferai rien; je suis responsable du travail à faire, et je veux employer qui me conviendra;" et il paraît que c'est parce qu'il n'a pas voulu acheter l'appui de ces honorables messieurs qu'une pression a été exercée sur l'honorable président du Conseil,

M. MACDONALD.